

Le 29 avril 2005

Monsieur Jean-Sébastien Fillion  
Conseiller en communication, responsable du dossier  
**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)**  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET :** *Réponses aux questions posées lors de la séance d'information publique  
Projet du parc éolien de Anse-à-Valleau*

---

Monsieur Fillion,

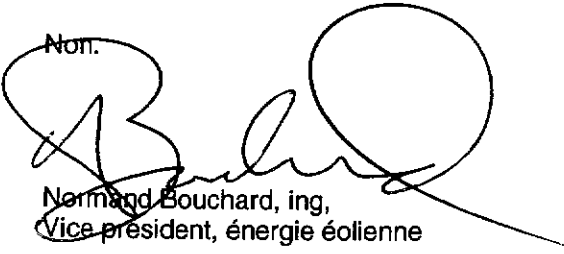
Cartier énergie éolienne s'est engagée à répondre rapidement aux questions suivantes, formulées lors de la séance d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tenue à Anse-à-Valleau le 12 avril 2005.

1) QUESTION

**Cartier Énergie Éolienne a-t-elle l'intention d'acquérir les propriétés sur lesquelles elle détiendra un droit superficiaire après la fin de l'exploitation du parc d'éoliennes à Anse-à-Valleau et ce, en vertu de l'article 1116 du Code civil du Québec ?**

RÉPONSE

Non.



Normand Bouchard, ing,  
Vice président, énergie éolienne

/nb

cc : L. Tapin - MENVQ